



Certificat Administratif

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie qu'il est nécessaire de payer à Madame PEQUEUR Bénédicte 2,50 heures complémentaires réalisées au mois de juin 2022 à titre exceptionnel.

Pour faire valoir ce que de droit.

AUSSAC-VADALLE,
Le 05 juillet 2022

Le Maire,
Gérard LIOT

